CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E15066** **VALABLE JUSQU'AU** **19/09/2027**

ÉDITÉ LE 18/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 18/09/1975

Raison sociale : BOUCHEREAU BATIMENT

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 21/09/2023

Capital : 300 000

LE CHATEAU ROUGE
44150 ANCENIS-SAINT-GEREON

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANTES 304 382 526 R.C.S.

Siret : 304 382 526 00032

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 5417965

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 0000011127964404

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000011127964404

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Téléphone : 02 40 98 26 77 **Fax :**

Portable :

Responsabilité légale :
SC.FM.FI (794 200 675) / AC4B (799 076 047) / MINIER NATHALIE
DIRECTRICE GENERALE

Site Internet : http://www.bouchereau-batiment.com

E-mail : n.minier@bouchereau-bat.com

Effectif moyen : 44 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 8 121 776 **Tranche de classification :** CA7

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2112	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité confirmée)	44	19/06/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

18/09/2026 11:24

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.